

# BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

VOL. 8

SEPTEMBRE 1902

No 9

---

### LA MAISON MONTCALM SUR LES REMPARTS, À QUÉBEC (*Suite et fin*)

---

Cependant la situation de Descheneaux n'était pas en ce moment fort enviable ni sûre. Après la reddition de Montréal et la conquête du pays, tout restait en suspens, en attendant le sort qui en définitive serait fait au Canada, lequel n'allait être fixé qu'en février 1763 par le traité de paix. Descheneaux inquiet se tenait prudemment retiré à l'écart dans la colonie pour mettre sa personne à l'abri de la sentence infamante qu'il pressentait et ne tarda pas à lui être infligée.

Etant accusé dans le procès Bigot, il fut condamné, par contumace, suivant la susdite sentence du Châtelet, qui pesait sur lui pour les 30 livres d'amende et 300,000 livres de restitution. Ce qu'il avait à craindre le plus en ce pays était la confiscation de ses biens si la France allait redevenir maîtresse de la Colonie.

Dans cette appréhension il crut prudent de mettre ses biens à l'abri autant que possible. Il disposa, dès 1761, de sa maison des Remparts en la mettant au nom de son allié ou beau-frère, Germain Le Roux. Voici un résumé de cet acte de prétendue vente, qui va à identifier l'état de la maison telle qu'elle était du temps de Montcalm et les occupants deux ans après, comme aussi les propriétaires nouveaux.